

Le financement public extérieur dans l'électrification du Gabon de 1963 à 1975 : le cas du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC)

Dr Stéphane William MEHYONG,
Chargé de recherche
IRSH-CENAREST (Gabon)
mehyongstephane@gmail.com

Introduction

Dans le contexte de la fin des années 1950 marquée par la décolonisation, la France reconfigure ses institutions afin de conserver des relations étroites avec les Républiques autonomes de la Communauté en voie d'accéder au statut d'État indépendant (J. Meimon, 2007, p.2). Dans cet ordre, le gouvernement français institue le 27 mars 1959 « l'action d'aide et de coopération de la République à l'égard de ces États dans les domaines économique, financier, culturel, social et technique »¹. Au cœur de ce dispositif public, il y a le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) pour assurer l'essentiel de l'aide directe. Cette assistance française est unique, en ce sens qu'elle constitue le seul recours bilatéral offert aux jeunes États africains dès le début de la décennie 1960, à l'exception de la Guinée de Sékou Touré (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.10). Le Gabon ne tarde pas à la solliciter pour financer la planification de son développement à partir de 1963 qu'il inaugure avec le Programme triennal. Les autorités gabonaises entendent, avec l'appui financier du FAC, moderniser le pays en accroissant singulièrement les ouvrages et les équipements du réseau électrique, du fait qu'ils couvrent seulement 4 % de la population². C'est une de leurs principales priorités. Jusqu'au terme du Deuxième Plan quinquennal en 1975, l'aide du FAC s'est avérée décisive dans la réalisation des projets électriques les plus importants. Cette réalité ouvre alors le champ à une interrogation fondamentale sur l'ampleur et les mécanismes de l'action du FAC dans cette œuvre de développement électrique du Gabon de 1963 à 1975.

La présente réflexion explore l'ampleur de l'aide du FAC dans le développement de l'électrification du Gabon. À cet effet, elle examine dans un premier temps la nature de l'action du FAC et l'établissement des plans de développement à l'intérieur desquels cet organisme intervient pour financer l'électrification. Dans un second temps, elle juge l'appui considérable et conditionné du FAC à l'exécution des projets électriques.

1. Le FAC et la conception des plans de développement

1.1. La nature de l'aide financière du FAC

L'aide financière du FAC est constituée de crédits d'investissement, sous forme de subventions et de prêts, destinés à des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Elle fait préalablement l'objet d'accord de coopération entre la France³ et l'État bénéficiaire⁴. Quel que soit l'accord du FAC, deux objectifs accompagnent cette aide : alléger la charge financière de l'État bénéficiaire par la faiblesse du taux d'intérêt et l'allongement des délais de remboursement qui sont généralement de 20 à 30 ans ; permettre, lorsqu'il s'agit de la réalisation d'un projet, aux entreprises françaises d'avoir le marché des travaux. Ces objectifs existent également quand l'aide du FAC intervient par la participation à d'autres prêts, notamment les prêts du Fonds Européen de Développement (FED) (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.11). Ainsi, l'intervention du FAC est davantage une mesure de soutien aux entreprises et à la technologie françaises qu'une aide au développement du Gabon.

C'est après signature de l'accord que « les crédits d'aide et de coopération ouverts au Premier ministre sont inscrits au Fonds d'aide et de coopération »⁵. En réalité, le Fonds est sous l'autorité du Premier ministre français qui le dirige par un comité interministériel spécial. Ce comité qui définit les programmes généraux d'aide et de coopération intéressant les États africains concernés⁶, valide en dernier ressort le décaissement des fonds.

1.2. L'influence du FAC dans l'établissement des plans et la place de l'électricité

À partir des années 1960, le Gabon, sur conseil et assistance technique du ministère français de la Coopération, adopte le modèle de politique keynésienne caractérisé par une planification de son développement. Ce modèle permet d'inscrire une concordance entre les programmes élaborés par le Gabon dans le cadre de ses plans de développement et ceux portés par le FAC pour financement. Confronté à des besoins en développement difficilement supportables par ses ressources budgétaires, le Gabon sollicite dès 1963 le FAC. De ce fait, le Programme triennal 1963-1965, le Premier Plan quinquennal 1966-1970 et le Deuxième Plan quinquennal

3. Le 10 juin 1961, le ministère français de la Coopération est créé. Sa mission est de gérer les relations avec les [pays ayant acquis leur indépendance](#) dans le cadre de la [décolonisation](#) et de contribuer à leur développement. Dans ce cadre, ce ministère devient l'interface pour solliciter l'aide du FAC.

4. Assemblée nationale française, Commission des finances, *Rapport Général – première lecture, n° 85 Tome III Annexe 2 -Projet de loi de finances pour 1998* - Affaires Étrangères et Coopération, décembre 1997, p.78.

5. Journal officiel de la République française du 28 mars 1959, 91ème année, n° 74, *op. cit.*, article 2, alinéa 4, p.3700.

6. *Id.*, article 2, alinéas 1 & 3, p.3700.

1. Journal officiel de la République française du 28 mars 1959, 91ème année, n° 74, *Décret n° 59-462 du 27 mars 1959 relatif à l'aide et à la coopération entre la République et les autres États membres de la Communauté, article 1er*, p.3700.

2. Banque Mondiale, Gabon, *Diagnostic de la pauvreté*, Rapport n° 36490 - GA, 15 juin 2006, p.96.

1971-1975 du Gabon partagent des points similaires quant à leur signification et au mode de financement qui leur est attaché (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.134). Copiés sur les programmes du FAC, ils regroupent de catalogues de projets de même nature (électricité, transport, télécommunications...) jugés utiles pour le développement économique du pays.

Dans ces plans, des priorités en termes d'infrastructures économiques sont identifiées. Ainsi, l'électrification occupe la première place des investissements durant le Programme triennal et le Premier Plan quinquennal, représentant respectivement 30 % et 20 % de leurs totaux. Située à 9,3 % des investissements dans le Deuxième Plan quinquennal, elle est reléguée en troisième position au profit du chemin de fer Transgabonais avec 31 %⁷.

2. L'appui considérable et conditionné du FAC à l'exécution des projets électriques

2.1. L'intervention du FAC dans le programme triennal et le Premier Plan

Avec le Programme triennal, les objectifs principaux gravitent autour des études hydroélectriques des sites de Poubara, de Tchimbélé, des portes de l'Okanda et surtout de Kinguélé sur la rivière Mbei, affluent du Komo à 100 kilomètres à l'Est de Libreville⁸. Pour cela, le FAC dégage en 1963 à travers deux accords de financement :

- 2,5 millions de francs français⁹ courants (125 millions de francs CFA) pour le lancement de l'élaboration de l'avant-projet définitif du barrage de Kinguélé;
- 1 million de francs français courants (50 millions de francs CFA) pour les autres études hydroélectriques (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.112).

L'ensemble des études (conception des avant-projets) est confié à Électricité de France (EDF) conformément aux clauses des accords de financement. Cet effort du FAC couvre le tiers des investissements effectifs d'électrification durant le Programme triennal.

Avec le premier Plan quinquennal, les prévisions de dépenses électriques se chiffrent à 5,2 milliards de francs CFA¹⁰. Le projet de barrage de Kinguélé à lui seul concentre à 3 milliards de francs CFA, non compris la construction de la route d'accès

7. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, *du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, décembre 1965, p.20. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1971-1975*, décembre 1970, p.129.

8. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement...*, op. cit, p.11-p.359.

9. À cette époque, 1 franc français vaut 50 francs CFA.

10. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement...*, op. cit, p.20.

évaluée à 650 millions de francs CFA¹¹. Le FAC est le principal contributeur avec 1,3 milliard de francs, dont 380 millions pour l'étude et la construction de la route d'accès à Kinguélé et 862,5 millions à la réalisation des travaux de génie civil (R. Lékoulékissa, 2011, p.197). Cet apport représente 36 % du financement global du barrage. La première tranche intervient en 1968 à hauteur de 18 millions de francs français courants, soit 800 millions de francs CFA pour le démarrage des travaux (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.231). Dans l'accord de financement, le marché des travaux préparatoires du chantier (déforestation site, construction d'entreposage des matériaux et matériel, cité des travailleurs, construction de la voie d'accès) est attribué en 1969 à l'entreprise française Razel. Quant aux travaux de génie civil, ils reviennent à une autre entreprise française, les Chantiers Modernes (R. Lékoulékissa, 2011, p.199-200).

2.2 L'intervention du FAC dans le Deuxième plan

Des investissements de 5 milliards de francs CFA sont prévus pour l'électrification avec le Deuxième Plan quinquennal¹². Environ 20 % du financement sont alloués par le FAC à travers deux projets. Le premier concerne la poursuite de la construction du barrage de Kinguélé. Le Fonds signe à cet effet un autre accord pour engager la seconde et dernière tranche de son financement en 1971¹³. Ainsi, 8 millions de francs français courants, soit 400 millions de francs CFA, permettent l'achèvement des travaux de génie civil en fin 1972 (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.175).

Le second projet financé par le FAC est en rapport avec le barrage de Poubara dans les environs de Franceville dans la province du Haut-Ogooué. En effet, parallèlement aux travaux du barrage de Kinguélé, l'État amorce des négociations avec le FAC pour le financement d'un autre barrage. Ces négociations aboutissent en 1973 à un accord qui permet le décaissement de 12 millions de francs français courants (600 millions de francs CFA), destiné à la conception de l'avant-projet de Poubara (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.175). Le coût global de ce projet avoisine 48 milliards de francs CFA 1975¹⁴. Ici également, le FAC impose EDF pour la réalisation des études.

Conclusion

Le FAC a joué en amont un rôle non négligeable dans l'établissement des plans de développement orchestrés par le Gabon. Ces plans ont été les corollaires des programmes d'aide et de coopération du Fonds. Les programmes d'électrification des plans notamment n'ont pas fait exception à cette réalité. En aval, cinq accords de financement ont lié l'État gabonais au FAC pour leur réalisation, incluant systématiquement l'attribution du marché des travaux aux entreprises et à la

11. *Id.*, p.358.

12. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal...*, op. cit, P.50.

13. *Id.*, p.48.

14. *Id.*, p.184.

technologie française. Bien que ne laissant aucune marge de manœuvre à l'État gabonais, ils ont néanmoins été le catalyseur

du démarrage du chantier le plus important dans le domaine électrique des plans. Il s'agit du barrage de Kinguélé financé de 1963 à 1971, c'est-à-dire depuis le Programme triennal jusqu'au début du Deuxième Plan quinquennal. Par ailleurs, le FAC a accompagné l'État dans les études hydroélectriques de Tchimbélé, des portes de l'Okanda et surtout de Poubara qui a bénéficié en 1973 d'un financement conséquent.

Sources

Assemblée nationale française, Commission des finances, *Rapport Général – première lecture, n° 85 Tome III Annexe 2 - Projet de loi de finances pour 1998 - Affaires Étrangères et Coopération*, décembre 1997.

Banque Mondiale, *Gabon, Diagnostic de la pauvreté*, Rapport n° 36490 - GA, 15 juin 2006.

Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, décembre 1965.

Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1971-1975*, décembre 1970.

Journal officiel de la République française du 28 mars 1959, 91^{ème} année, n° 74, *Décret n° 59-462 du 27 mars 1959 relatif à l'aide et à la coopération entre la République et les autres États membres de la Communauté*.

Bibliographie

Lékoulékissa, Rodrigue, 2011, «L'aménagement hydroélectrique de Kinguélé : rôle et savoir-faire des entreprises françaises au Gabon (1947-1973)», *Outre-mers*, tome 98, n° 370-371, *Le contact colonial dans l'empire français : XIXe-XXe siècles*, p.195-204;

Maganga-Moussavou, Pierre-Claver, 1982, *L'aide publique de la France au développement du Gabon depuis l'indépendance (1960-1978)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 304 p.

Meimon, Julien, 2007, «L'invention de l'aide française au développement Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique», *Questions de Recherche/Research*, n° 21, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, p.1-44.